

Jorge Rosario

Dr. Patrick-André Mather

FRAN4130-0U1

Le 9 décembre 2019

La situation sociolinguistique du Luxembourg

Introduction

Le Grand-Duché de Luxembourg est situé entre la France, la Belgique et l'Allemagne. Le Luxembourg est un petit pays avec une superficie totale de 2 586 km² et avec un demi-million d'habitants (« Le développement plurilingue et interculturel » 100). Malgré le fait qu'il n'est pas vaste par rapport à ses voisins, le Luxembourg profite d'une richesse considérable en ce qui concerne les langues. Joseph Reisdorfer fait remarquer que « le grand-duché est par tradition non seulement très ouvert aux mondes roman – France, Belgique – et germanique – Allemagne –, mais est également devenu depuis le début du XXe siècle, un pays d'immigration » (119). Sa richesse rend sa situation sociolinguistique complexe, car elle est liée à ses origines historiques, à la formation d'une identité nationale, à la formulation des lois et à la présentation du pays faite par l'État.

L'importance du XIX^e siècle et l'édification d'une nation trilingue

Le XIX^e siècle était une époque importante pour l'édification des nations en Europe. Le Luxembourg en tant qu'État « a été fondé en 1815 au congrès de Vienne » (Fehlen 24). Au début, le Grand-Duché n'était pas un pays germanique parce qu'il y avait une partie francophone qui a fait partie de la Belgique à partir de l'année 1839 sous le nom de la Province du Luxembourg. À ce moment-là, le Luxembourg « devient un pays germanique qui, linguistiquement, se distinguait à peine des terres rhénanes voisines » (Fehlen 25). Les Luxembourgeois parlaient ce qu'ils

appelaient « l'allemand du Luxembourg » ou simplement « notre allemand » » (Fehlen 25). Fehlen souligne que « les habitants [...] dans ses nouvelles frontières étaient luxembourgozones, indépendamment du fait qu'ils percevaient leur vernaculaire comme dialecte allemand ou dialecte d'une langue à part » (25). Les Luxembourgeois reconnaissaient leur dialecte parlé, mais il y a aussi des exemples d'une langue écrite quelques années auparavant dans le *Luxemburger Wochenblatt*, car on y a publié les deux premiers textes en luxembourgeois du XIX^e siècle : une brève nouvelle en 1824 et un poème sous le titre français *Les derniers Voeux d'un ivrogne* en 1825 (Péporté et al. 233-234).

Néanmoins, la véritable formulation de l'État a eu lieu dans la période de 1841 à 1848 parce que la loi devait résoudre le problème des langues à l'école. Par suite, ce moment historique est primordial pour la situation contemporaine, car « la loi scolaire de 1843 a imposé une alphabétisation parallèle en deux langues » et, en 1848, l'État a introduit le bilinguisme dans la constitution (Fehlen 28 et 33). Ce bilinguisme signifiait que le français et l'allemand seraient enseignés, mais ce statut n'allait pas être permanent parce que, « [e]n 1946, le français y a supplanté l'allemand comme langue officielle » (Walter 191). Le Grand-Duché avait définitivement supprimé le bilinguisme et l'avenir sociolinguistique semblait limité.

De nos jours, les chercheurs considèrent le Luxembourg comme « l'un des pays européens les plus riches en langues » (« Une nouvelle vision de recherche » 25). Au lieu du bilinguisme, le Luxembourg a instauré le trilinguisme grâce à la reconnaissance du luxembourgeois comme langue nationale. Si « [p]ratiquement personne ne revendiquait le statut de langue pour le luxembourgeois en 1839 » (Fehlen 25), le linguiste J. R. Reimen confirmait en 1965 l'idée que le luxembourgeois l'était en disant que « [l]es Luxembourgeois ont pour langue maternelle le luxembourgeois. L'allemand et le français sont appris [...] à l'école » (J. R. Reimen cité par

Zimmer 152). Le luxembourgeois est une langue germanique qui appartient au continuum dialectal du francique qui atteint la France, la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg. En plus, ce continuum comprend le francique ripuaire, le francique mosellan, le francique rhénan et le francique luxembourgeois (Atamaniuk et Meyer 158). Le *Lëtzerbuergesch* est la seule variété du francique qui est devenue une langue. C'est la langue maternelle de la majorité d'habitants au Luxembourg qui a ses propres règles standardisées (Péporté et al. 295). La différence entre l'allemand et le luxembourgeois est évidente : *Sprache* devient *Sprooch* [langue], *Stein* devient *Steen* [pierre], *Acht* devient *Aacht* [huit], *gehen* devient *goen* [aller] et *Berg* devient *Bierg* [montagne] (Gilles et Trouvain 68 et 70).

Les complexités sociolinguistiques

Le trilinguisme du Luxembourg est un phénomène sociolinguistique unique. Le Luxembourg n'est pas organisé comme d'autres pays européens qui ont des communautés linguistiques diverses dans un même territoire parce que « les différentes langues qui y sont parlées ne sont pas réparties par zones géographiques, mais qu'elles se côtoient de manière intense dans la vie de chaque individu » (« Une nouvelle vision de recherche » 25). Il y a des Luxembourgeois qui vont « affirmer que ce trilinguisme serait leur 'véritable' langue maternelle » (Fehlen 24). Pour expliquer cette caractéristique, Sabine Ehrhart propose « le terme de *multiplurilinguisme*. Il décrit un état de fait où le multilinguisme collectif et le plurilinguisme individuel ne sont pas en contradiction » (« Une nouvelle vision de recherche » 25).

Nonobstant, la loi de 1984 présente un trilinguisme idéalisé en établissant que le luxembourgeois était la langue nationale et, en théorie, une langue administrative. La réalité est qu'elle était une réaffirmation du statu quo en désignant le français et/ou l'allemand comme langues légales, judiciaires et administratives » (Weber et Horner 4). Le français était

historiquement une langue de prestige, « car, dès le Moyen Age, les souverains y étaient souvent des Wallons mariés à des princesses françaises » (Walter 191) ; le français, qui est la seule langue judiciaire aujourd'hui, est toujours « perçu comme la langue de prestige, celle de la réussite scolaire et sociale » (Franziskus 200). De toute façon, l'État luxembourgeois se présente au monde comme un modèle exemplaire du marché linguistique à la Pierre Bourdieu : « Situé au cœur de l'Europe, le Luxembourg est la porte d'entrée idéale sur le marché européen [...] Grâce à [...] à sa main-d'œuvre qualifiée et multilingue [...] le Luxembourg offre des opportunités [...] pour faire des affaires en Europe » (Le portail officiel du Grand-Duché de Luxembourg cité par Franziskus 197).

Le trilinguisme du Luxembourg est un fait véritable, mais le danger d'étudier seulement la communauté trilingue est une barrière pour la sociolinguistique. La réalité est que la représentation d'un trilinguisme équitable est toutefois utopique et, dans ce cas, les définitions du concept *communauté linguistique* sont insuffisantes (Calvet 126-133). Il est possible d'indiquer qu'il y a d'autres communautés linguistiques qui interagissent avec la communauté trilingue ou qu'il y a des membres d'autres communautés qui appartiennent aussi à celle qui est trilingue. Deux groupes sont essentiels : les frontaliers, un groupe considérable qui vient de la France, de la Belgique et de l'Allemagne pour y travailler, et les immigrants. Ils font partie de l'économie luxembourgeoise, « les frontaliers dominent le secteur des services aux entreprises, les secteurs financiers, l'industrie manufacturière, le commerce, le secteur des assurances et le secteur de la construction » et les immigrants « sont concentrés dans le secteur des services domestiques, de la restauration et de la construction » (Franziskus 203).

Conclusion

Le Grand-Duché de Luxembourg offre une série de défis qui confrontent les limites des concepts, définitions et méthodes employés chez les sociolinguistes. Le trilinguisme est au cœur

de cette nation, mais il y a des moments où il y aura une préférence d'une langue sur l'autre ; cependant, le luxembourgeois reste comme la langue maternelle des Luxembourgeois qui est surtout parlée. Il est intéressant de problématiser la situation avec la reconnaissance des immigrants et des frontaliers parce qu'ils sont membres d'autres communautés linguistiques. Enfin, la situation sociolinguistique du Luxembourg peut être comprise avec un regard critique nuancé qui considère les problèmes sans les simplifier.

Bibliographie

- Atamaniuk, Hervé, et Vincent Meyer. « Une langue minorée pour un grand public : les pieds dans le platt ». *Synergies Pays Germanophones*, no. 6, 2013, p. 155-163.
- Calvet, Louis-Jean. 2017 (8e édition). *La sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?
- Ehrhart, Sabine. « Le développement plurilingue et interculturel en milieu éducatif ouvert à la diversité – étude et bilan de trois projets universitaires avec la participation d’une écologie linguistique « à la Luxembourgeoise » ». *Plurilingualism and Multiliteracies : International Research on Identity Construction in Language Education*, édité by Dagmar Abendroth-Timmer et Eva-Maria Hennig, Peter Lang AG, Frankfurt Am Main, 2014, pp. 89–106.
- Ehrhart, Sabine. « Une nouvelle vision de recherche pour les politiques linguistiques francophones ». *Synergies Pays Germanophones*, no. 5, 2012, pp. 21-30.
- Fehlen, Fernand. « L'imposition du français comme langue seconde du Luxembourg. La Loi Scolaire de 1843 et ses suites ». *Synergies Pays Germanophones*, no. 8, 2015, pp. 23-35.
- Franziskus, Anne. « Les frontaliers sur le marché linguistique luxembourgeois : quelques pistes de réflexion (Note De Recherche) ». *Anthropologie Et Sociétés*, vol. 39, no. 3, 2015, pp. 197-215.
- Gilles, Peter, and Jürgen Trouvain. « Luxembourgish ». *Journal of the International Phonetic Association*, vol. 43, no. 1, 2013, pp. 67-74.
- Péporté, Pit et al. *Inventing Luxembourg*. Leiden, The Netherlands : Brill, 2010.
- Reisdoerfer, Joseph. « Réflexions sur une politique linguistique éducative au Grand-Duché de Luxembourg ». *European Journal of Language Policy*, vol. 7, no. 2, 2015, pp. 117-132.

Walter, Henriette. 1988. *Le français dans tous les sens*, Paris : Robert Laffont.

Weber, Jean-Jacques, and Kristine Horner. « The Trilingual Luxembourgish School System in Historical Perspective : Progress or Regress? » *Language, Culture and Curriculum*, vol. 25, no. 1, 2012, pp. 3-15.

Zimmer, Rudolf. « Dialekt — Nationaldialekt — Standardsprache. Vergleichende Betrachtungen Zum Deutsch-Französischen Kontaktbereich in Der Schweiz, Im Elsaß Und in Luxemburg ». *Zeitschrift Für Dialektologie Und Linguistik*, vol. 44, no. 2, 1977, pp. 145-157.